N° 63 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Mardi 3 Mars 1908

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53 (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux 80, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

LA VENTE DU LAIT en Angleterre

La question de la vente du lait continue à provoquer les plus vives controverses entre hygiénistes et producteurs ; la vaste salle du Gymnase de Lille a servi à organiser une réunion où les intéressés ont examiné la situation qui leur était faite ; dans quelques jours, enfin, la Société Française d'encouragement à l'industrie laitière tiendra, à Paris, ses assises annuelles, sous la présidence de M. Viger, sénateur, ancien ministre de l'Agriculture.

Le moment semble opportun pour examiner le fonctionnement de la vente du lait en Angleterre. La loi sur les produits alimentaires et pharmaceutiques, analogue à notre loi sur les fraudes des denrées alimentaires, sert de base aux poursuites et donne lieu à de nombreuses plaintes.

Les agriculteurs lui reprochent d'assimiler la mise en vente des laits pauvres à la falsification frauduleuse. On n'a pas manqué de leur répondre qu'il ne tenait qu'à eux d'améliorer la qualité moyenne de leur lait, en nourrissant mieux leurs vaches et en se débarrassant de celles qui produisent des laits pauvres ; mais objectent-ils, c'est là chose plus aisée à dire qu'à faire, car les expériences des dernières années tendent à montrer que la relation entre la composition du lait et le régime de la vache est loin d'être aussi étroite qu'on le pense généralement et, d'autre part, une vache qui donne du lait pauvre immédiatement après vélage peut devenir postérieurement une très bonne laitière, aussi ne serait-il pas pratique, pour un fermier laitier, de retirer de son troupeau toutes les vaches dont le lait serait momentanément pauvre.

Les plaintes des producteurs sont également très vives quant aux procédés employés dans la prise d'échantillon ; la méthode généralement adoptée est l'achat d'un gobelet de lait ; or, des analyses faites sur des proportions prélevées dans les parties supérieures des vases et au fond au moyen d'un robinet, il est résulté des différences énormes, la proportion de matière grasse ayant varié de 0,1 à 4,2 %. La clause de garantie imposée par les acheteurs aux producteurs a également donné naissance aux plus vives critiques. Cette clause, non contente de faire retomber sur le producteur seul la responsabilité des reproches faits au lait, l'expose en outre, même lorsqu'il obtient sa mise hors de cause, à des frais considérables, telles par exemple la situation faite à un producteur qui, assigné cinq fois en une même année, d'après la clause de garantie, fut cinq fois mis hors de cause, mais n'en eut pas moins à supporter comme frais de dépense une somme de vingt-cinq guinées à chaque instance, c'est-à-dire en tout environ 3.300 francs ! Et cependant, dans les grandes villes, les détaillants ont coutume de mélanger les laits des différents expéditeurs, aussi se demande-t-on comment le commerçant peut assurer que le lait poursuivi a une provenance déterminée !

Les autorités locales, de leur côté, se prétendent désarmées, alors que l'opinion d'après laquelle les laits ne contenant pas un certain pourcentage de matières grasses et d'extrait sec ne devraient pas être mis en vente pour la consommation humaine, se généralise de plus en plus ; elles ajoutent que la réglementation actuelle ne leur donne pas les pouvoirs suffisants pour empêcher et punir la falsification du lait ; avec les cultivateurs, enfin, elles critiquent les clauses de garantie qui permettent au détaillant ou au négociant en gros qui ont falsifié le lait d'échapper à la condamnation en produisant les garanties qui lui ont été remises et en jurant qu'ils ont vendu le lait tel qu'ils l'ont reçu.

Ces plaintes diverses ont amené le dépôt de propositions de lois que nous classerons en trois catégories. La première, relative aux dispositions destinées à protéger les vendeurs de lait contre le risque de poursuites indues, comprend les projets qui ont pour but de rendre la vérification à l'étable obligatoire, en cas d'indication par l'analyse de laits pauvres, ainsi que ceux qui tendent à la suppression des clauses de garantie, la responsabilité du producteur cessant alors dès que le lait est sorti de ses mains, ceux enfin qui réclament la prescription d'une méthode uniforme dans le prélèvement des échantillons.

La deuxième catégorie est réservée aux propositions qui ont pour but de faciliter la constatation et la répression des falsifications. Ici encore nous trouvons la demande de suppression des clauses de garantie, puis nous voyons réclamer l'expédition des laits dans des vases scellés, l'assimilation à un délit de l'addition d'eau ou de lait écrémé à du lait entier, la falsification des prises d'échantillon. Nous y voyons demander la vente des laits écrémés dans des récipients spéciaux nettement différenciés ; certains vont jusqu'à proposer d'additionner le lait écrémé d'une substance révélatrice qui rende son mélange avec le lait entier impossible, de considérer comme délit pour tout vendeur de lait d'avoir une écrémeuse dans l'établissement où il opère !

La troisième, enfin, contient les propositions destinées à protéger le public contre la vente des laits inférieurs. En tête, il importe de signaler celle qui interdit la mise en vente de tout lait ne contenant pas une proportion minime de matières grasses et d'extrait sec ; notons en passant que cette idée semble gagner du terrain près des autorités locales, *sous condition que la distinction entre l'accusation de vente de lait au-dessous de la base et celle de vente de lait falsifié soit soulignée avec une clarté suffisante par une différence de procédure et de pénalités*. La vente du lait au-dessous de la base ne constituerait, par exemple, qu'une simple contravention, alors que celle du lait falsifié serait qualifiée délit. Nous noterons encore la méthode dite de contrôle volontaire, d'après laquelle les laitiers qui observeraient certaines conditions imposées par les autorités locales, dans le but d'assurer la livraison d'un lait pur aux consommateurs, auraient le droit d'annoncer que leur commerce se fait sous le contrôle des autorités locales ; cette mesure aurait l'avantage de pouvoir être mise en application sans lois nouvelles, son succès dépendrait évidemment du plus ou moins grand désir des consommateurs d'avoir un produit pur.

En Angleterre comme chez nous, on en est encore à la recherche de moyens pratiques de nature à concilier des intérêts antagonistes ; il n'était pas inutile de montrer que nos voisins, comme nous, éprouvent de grandes difficultés à solutionner une question dont la complexité n'apparaît pas à première vue.

Louis DUTROY.

La Politique

Les bombes abondent ! Il y en a en Espagne, à la République Argentine, et jusque chez les Persans, qu'on ne supposait pas parvenus à ce bruyant degré de civilisation !

Le Schah lui-même ne s'attendait guère à cette éclatante démonstration, et il en a conçu, avec beaucoup de frayeur, un si vif mécontentement, qu'il a bâtonné de sa propre main un prince de sa cour et menacé le ministre de la police de l'attacher à la bouche d'un canon !

Nul ne contestera l'énergie de ces deux mesures, mais peut-être eût-il été préférable d'arrêter l'auteur de l'attentat. Au lieu de cela, les gardes du souverain se sont bornés à fusiller d'inoffensifs spectateurs, et personne n'a pensé à fouiller la maison d'où les bombes avaient été lancées.

Ceci prouve que la Perse s'assimile très bien nos mœurs et nos pratiques. On ne gafferait pas dans nos vieux pays avec une pareille assurance et autant de brio. En revanche, puisqu'il y a là-bas un parti libéral, on ne voit pas bien quel peut être le bénéfice d'un attentat bon tout au plus à fournir des prétextes aux réacteurs.

Je me suis toujours demandé comment les hallucinés qui accomplissent ces actes ne comprennent pas qu'ils sont les suprêmes auxiliaires des ennemis de la liberté ? Leurs attentats justifient en apparence toutes les représailles, — sans compter qu'ils n'arrivent, d'ordinaire, qu'à tuer des innocents !

Bien entendu, cette observation ne s'applique pas tout à fait à la Perse, dont la vie politique ressemble peu à celle des pays de parlementarisme, — mais cet incident particulier, très spécial, et assez mystérieux, entraîne des considérations générales et certaines observations.

Pas plus en Perse qu'ailleurs, au surplus, la bombe n'est un argument. C'est le plus souvent un crime, et presque toujours une sottise.

Henry JAGOT.

Le congrès socialiste français

Marseille, 2 mars.

Le parti socialiste français — ou parti socialiste indépendant — vient d'ouvrir à Marseille son deuxième congrès annuel.

Une centaine de délégués environ assistent au congrès ; cinq fédérations seulement, Rhône, Seine, Hautes-Alpes, Haute-Garonne, Bouches-du-Rhône sont représentées, ainsi que des groupes isolés.

La première séance a été consacrée à la lecture du compte rendu moral et financier pendant l'année 1907, et à l'élaboration de la déclaration de principes, qui peut se résumer ainsi :

1° Lutte contre tous les privilèges capitalistes jusqu'à la transformation complète de la propriété capitaliste en propriété sociale ;

2° Entente et action internationales des travailleurs ;

3° Conquête de tous les pouvoirs publics ;

4° Autonomie de la politique socialiste intérieure de chaque nation.

M. Carnaud, député de Marseille, présente le rapport annuel du groupe socialiste parlementaire. La fraction parlementaire s'est gardée de la politique aventureuse et intéressée des socialistes unifiés, dit-il en substance. Sans doute, il n'y a pas eu d'unité dans les votes des députés du parti, mais le congrès de Lyon n'avait pas voulu imposer à ses élus un mandat impératif. En tout cas, l'attitude du groupe à l'égard du gouvernement a été toute de correction et de sympathie. Les socialistes parlementaires continueront d'appuyer le ministère Clémenceau, ne lui demandant rien autre chose que de réaliser son propre programme.

Le rapport de M. Carnaud a été adopté à l'unanimité.

La séance a présenté d'interminables discussions, souvent violentes et parfois discourtoises, à propos de la vérification de mandats contestés. L'un était celui des délégués du « comité radical socialiste et socialiste de Reims », et la question se posa de savoir si le parti socialiste français devait admettre chez lui des radicaux.

En fin de compte, le comité rémois fut admis grâce à une intervention de M. Colliard, député du Rhône, qui insista sur la nécessité de ne pas se diviser à la veille d'une bataille, et en un moment où certaines fédérations socialistes indépendantes ne se font même pas représenter au congrès du parti.

Le second mandat contesté était celui de la fédération autonome du 14e arrondissement. La fédération départementale de la Seine combattait l'admission du délégué en faisant valoir qu'on ne saurait tolérer des fédérations autonomes de quartier, puisque le règlement provisoire du parti ne reconnaît l'existence que d'une fédération par département. M. Carnaud s'éleva vigoureusement contre cette prétention. « Il faut ouvrir les bras tout grands aux radicaux socialistes », déclara-t-il, en accusant la fédération de la Seine d'avoir conservé l'esprit « unifié ». La discussion fut si vive que la fédération de la Seine menaça de quitter le congrès. Pour éviter cette scission, une proposition transactionnelle fut adoptée : la fédération autonome du 14e arrondissement est admise « provisoirement » et son cas sera examiné à nouveau lors de la discussion du règlement définitif du parti.

Le congrès a adopté la déclaration de principe du parti.

Le congrès passe à la discussion du projet de règlement du parti élaboré par la commission administrative du parti.

Une proposition de M. Carnaud, député, demandant que dans le département de la Seine il y ait plusieurs fédérations correspondant à des territoires distincts, donne lieu à une longue discussion.

Cette proposition est combattue par les délégués de la fédération de la Seine qui ne veulent qu'une seule fédération dans ce département.

Il est décidé qu'il n'y aura qu'une seule fédération, et les délégués de la Seine déclarent ne pas réclamer l'expulsion des délégués envoyés au congrès de Marseille par les groupements parisiens n'adhérant pas à la fédération.

LA MARCHE DU GÉNÉRAL D'AMADE

TOUJOURS PLUS AVANT

Le combat du 29 février

Paris, 2 mars.

Un télégramme du général d'Amade, daté de Souk-el-Tnein, 1er mars, deux heures soir, et réexpédié par Tanger, ce matin 2 mars, neuf heures dix, complète les renseignements transmis hier sur sa rencontre avec les Mdakra.

L'ennemi a été repoussé sans répit sur une distance de sept kilomètres. Il nous a laissés complètement maîtres du terrain.

Par le tir de l'artillerie, le feu de l'infanterie et à l'arme blanche, les pertes subies par l'ennemi sont considérables.

Le général d'Amade estime que le coup porté aux Mdakra a été une mesure très efficace de répression.

Nos troupes pénètrent dans la région des Beni-Oussa

Un télégramme du général d'Amade, daté du bivouac Koudai Sidi ben Siman, 1er mars, 5 heures du soir, et transmis de Tanger, le 2 mars, à 4 heures 28 du soir, annonce que le général a atteint le 29 février le point extrême des Mdakras à Kaouled-Haiali.

Le général d'Amade s'est porté le 1er mars au marabout de Koudia Sidi ben Siman, dans la région des Beni-Oussa. Il a traversé le défilé Berabat.

Le 16, le lieu d'action de la colonne Taupin n'était pas occupé par l'ennemi. Quelques coups de fusils furent seulement tirés dans la traversée de l'oued Mellaha-Mdakras-El-Stet. La marche de l'ennemi était rendue lente par les difficultés des rampes disposées dans les clos au-dessous de l'oued Mellaha-Mdakras-El-Stet et à Berabat. Le général d'Amade ajoute que l'état sanitaire des troupes est excellent.

L'AVALANCHE DE GOPPENSTEIN

Plusieurs Français sont parmi les victimes

Brigue, 2 mars.

Voici des détails complémentaires sur le désastre que nous avons signalé hier :

La catastrophe s'est produite samedi soir, au moment où le personnel technique et les employés comptables de l'entreprise du tunnel du Lœtschberg venaient de se mettre à table pour dîner, dans l'hôtel récemment construit par l'entreprise pour loger le personnel supérieur.

Subitement, un grand bruit se fait entendre. Deux enfants se précipitent dans l'hôtel en criant : « L'avalanche ! l'avalanche ! » Au même instant, la pression de l'air violemment chassé par la chute d'une énorme avalanche renversait l'hôtel, ensevelissant sous ses décombres une trentaine de personnes.

Le bâtiment de la poste, où se trouvait également la gendarmerie, s'inclinait à 45 degrés et fut aussitôt évacué.

Les travaux de sauvetage immédiatement entrepris par les ouvriers du tunnel et les habitants de Goppenstein durèrent toute la nuit et la matinée de dimanche. Le dernier mort a été retiré à neuf heures du matin et le dernier blessé à une heure de l'après-midi.

Le total des morts est de onze dont les deux jeunes enfants. Il y a quatorze blessés ayant des jambes brisées ou ayant reçu des contusions, etc. Les morts ont été déposés dans l'hôpital de l'entreprise de Goppenstein ; les blessés ont été transportés à l'hôpital de Brigue.

Parmi les morts se trouve le docteur Bossus, de Genève, marié depuis trois semaines ; sa femme est blessée à la tête et aux jambes.

Parmi les morts également, un monteur américain, M. Enerwarth, âgé de cinquante ans ; l'ingénieur français Guillet, de Rouen, représentant une maison française ; M. Dubreuil, Français, chef comptable ; Weber, commis de magasin, Français ; Prost, mécanicien français.

Parmi les blessés, cinq sont grièvement atteints.

Il y a trois ingénieurs : MM. Adolphe Silva, Italien, âgé de trente et un ans ; Jules Berthier, Français, vingt-huit ans, légères blessures à la tête ; Gabriel Simette, Français, de Nancy, contusions dans le dos.

Une grande émotion règne parmi les habitants de Goppenstein et les ouvriers du tunnel ; beaucoup de ces derniers partent.

Les installations du tunnel n'ont pas été atteintes, mais les travaux devront être interrompus pendant quelques jours.

UN SOLDAT MEURT FAUTE DE SOINS

L'enquête aurait dégagé la responsabilité des médecins militaires

Angers, 2 mars.

Au sujet du soldat du génie Castex, dont nous avons signalé hier la mort à l'hôpital militaire d'Angers, nous recevons les détails suivants :

Castex appartenait à une très honorable famille de Tours. Ancien élève de l'école normale d'instituteurs, il exerçait, avant son incorporation, les fonctions d'instituteur suppléant. Au 6e génie, il avait été chargé d'instruire les illettrés.

Au mois de janvier, il se blessa au pied et se présenta à la visite médicale. Le major inscrivit sur le registre : « Excoriation », et il dut continuer son service courant. Peu après, la douleur empirant, il se présenta de nouveau devant le médecin. Celui-ci inscrivit de nouveau sur le registre : « Excoriation ». Et Castex ne put encore se faire soigner. A la suite d'une troisième visite, il fut même puni de six jours de consigne.

Mais il n'avait plus seulement mal au pied. Il toussait et vomissait le sang. Il retourna auprès du major. « Excoriation », aurait encore conclu ce dernier.

D'après une autre version, la punition de consigne avait été infligée parce que Castex ne s'était pas, à la troisième fois, présenté au médecin de service. Depuis, quand il fut pris de toux et d'hémoptysie, il ne se serait plus présenté à la visite jusqu'au 24, date à laquelle, pris de délire, il fut reconnu grippé et transporté à l'hôpital.

Quoi qu'il en soit, le 31, à l'hôpital, il succombait à une « congestion pulmonaire grippale. »

Au ministère de la guerre, on déclare que les conclusions de l'enquête ordonnée par le ministre auraient dégagé la responsabilité des médecins militaires qui ont été appelés à donner leurs soins au soldat Castex.

Et M. Besnard, député d'Indre-et-Loire, aurait renoncé à interpeller à ce sujet.

D'autre part, on nous écrit que la famille est résolue à demander réparation aux tribunaux.

LA LOTERIE D'ARLES

Les principaux numéros gagnants

Le prix de dix mille francs est gagné par le numéro 110608.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun mille francs :

4367	45377	96000	115706	146067

Les dix numéros suivants gagnent chacun cinq cents francs :

4558	10257	29403	39389	42470
71757	114607	131593	132385	138747

Nouvelles de Partout

PARIS

— Rue de la Tombe-Issoire, est tombé un ballon contenant un appareil électrique enregistreur, ainsi qu'un pli émanant de l'observatoire météorologique de Trappes (Seine-et-Oise). Dans ce pli, le directeur de l'observatoire prie la personne qui trouvera le ballon de l'aviser télégraphiquement et de lui renvoyer l'appareil enregistreur ainsi que les accessoires du ballon. Un chef du dépôt des omnibus s'est acquitté de cette mission.

— Le Président de la République et Mme Fallières ont donné, hier soir, un dîner en l'honneur des présidents et des membres des bureaux du Sénat et de la Chambre. Le dîner a été suivi d'une réception à laquelle ont pris part les membres du Parlement.

— Un journal du matin prétend qu'on ne peut appliquer la loi d'assistance aux vieillards faute de fonds. Cette information est inexacte ; les allocations mensuelles sont payées régulièrement à tous les vieillards infirmes et incurables admis à bénéficier de la loi du 14 juillet 1905.

— Chaussée-d'Antin, un tube d'oxygène a fait explosion au moment où un garçon livreur se disposait à le descendre de sa voiture ; l'infortuné fut précipité violemment sur le sol ; transporté à l'hôpital, on espère le sauver ; des débris du tube ont brisé la glace d'une devanture.

— M. Ribot, député du Pas-de-Calais, vient de rentrer à Paris, de retour de Bordighera, où il était allé passer une quinzaine de jours, à la suite de la vive fatigue qu'il avait ressentie dans le courant du mois dernier. L'ancien ministre est complètement remis de son indisposition.

— El Mokri s'est rendu chez M. Clémenceau, avant son retour au Maroc, pour une visite de courtoisie. M. Clémenceau lui a renouvelé l'assurance que le gouvernement Français n'avait aucune arrière-pensée de conquête du territoire marocain.

FRANCE

— Un enfant âgé de quelques semaines a été étranglé par son père, domestique de ferme à Plougastel-Daoulas (Finistère), qui est marié depuis un an. Le père criminel a été arrêté.

— Branchery, Parrot et Lucia Branchery ont décidé de signer leur pourvoi en cassation.

— Une terrible explosion, suivie d'incendie, s'est produite aux usines à gaz de Birmingham. Deux hommes ont été tués. On ignore encore le nombre des blessés. Les dégâts matériels sont considérables.

— La circulation des trains entre Sébastopol et Simphéropol est interrompue par suite d'un éboulement de montagne qui a détruit une partie de la voie ferrée.

— A Sèvres, dans une cartoucherie, un wagonnet de poudre a fait explosion ; la femme qui le poussait a eu les deux bras et les seins arrachés ; elle a été transportée à l'hôpital dans un état désespéré ; les vitres de la cartoucherie ont volé en éclats, blessant légèrement quelques ouvriers.

— En gare de Bidart, entre Bayonne et Saint-Jean-de-Luz, la machine et le tender du train de voyageurs ont déraillé. La voie est interceptée. Le service a lieu par transbordement, avec de longs retards.

ETRANGER

— Les blessés, victimes de l'attentat dirigé contre le shah, sont au nombre de quarante-deux, qui ont été transportés dans les hôpitaux.

— Le conseil municipal de Colmar a décidé dans sa séance du 28 février de donner le nom de Scheurer-Kestner à une des rues de la ville, encore à désigner.

— M. Franco, écrivant à un de ses amis de Lisbonne, confirme qu'il fixera à Vérone sa résidence définitive. Il ajoute qu'il ne rentrera jamais au Portugal, même si son ancien parti redevenait triomphant et occupait le pouvoir.

— M. de Carvalho, ancien ministre des finances du cabinet Franco, est parti avec sa famille pour l'étranger. Il a déclaré qu'il renonçait à la vie politique.

Les Causes Célèbres

Pilleurs d'Églises : Réquisitoire et plaidoiries

UN GRAND PROCÈS EN HONGRIE

« Pas de circonstances atténuantes pour Antony Thomas »

Limoges, 2 mars.

L'avocat général prononce son réquisitoire.

Il rappelle les cinq vols reprochés aux accusés et dans lesquels il établit la part de responsabilité de chacun. Il montre Dufay comme un complice par recel, trop prudent pour avoir pris part à ces vols, mais assez âpre au gain pour en avoir largement profité.

Antony Thomas est le plus coupable, mais son frère François ne peut être mis hors de cause, car il a certainement aidé Antony à commettre le vol du musée de Guéret. Quant à Faure, il a avoué le vol de Laguenne et d'Ambazac.

Le ministère public ne s'oppose pas à l'admission de circonstances atténuantes en faveur des accusés. Il fait cependant exception pour Antony Thomas.

« Thomas n'a commis qu'un crime contre Dieu »

Me Pinchon, défenseur de Thomas, déclare que les frères Thomas n'ont fait de mal à personne, les vols commis étant d'une exception particulière, étant donnée la Séparation des Églises et de l'État, et ce n'est qu'un crime contre Dieu.

Il dit ensuite que Thomas, par vénération pour ses proches, n'a pas voulu se dérober à la justice. Il a voulu lui-même, et seul, payer les crimes.

Il ajoute que le mauvais génie des Thomas a été Dufay. L'avocat prend aussi à partie, Delannoy et implore la pitié du jury.

« Pas de pitié »

Me Python, défenseur de François, déclare au contraire ne pas vouloir faire appel à la pitié en faveur de son client, qui mérite l'acquittement.

« Que deviendront la femme et les deux enfants »

Me Gentilly, avocat de Faure, invoque les circonstances atténuantes en faveur de son client. Il insiste d'une façon toute particulière, sur la femme et les deux enfants en bas-âge, qui auront à supporter les actions d'un mari faible qui, poussé par des besoins d'argent, s'est laissé aller à commettre ces actes. Il demande un acquittement.

« Les vols reprochés à Dufay sont les moindres »

L'avocat de Dufay, expose que sur les 5 vols reprochés aux accusés, deux seulement, et les moins importants, sont reprochés à son client. Il dit que Dufay est un parfait honnête homme. Il demande au jury la plus grande indulgence.

« Restituez »

Me Gordon, au nom du ministre des Beaux-Arts, demande que les objets soient restitués.

Me Souzac dépose à son tour, des conclusions au nom de M. Delannoy, en faveur duquel il demande la restitution de la somme de 1.100 francs.

L'audience est levée à 7 h. 45. Elle sera reprise demain matin, à 8 heures.

EN HONGRIE

L'inauguration d'une église avait causé la mort de 15 personnes. 59 inculpés

Budapest, 2 mars.

Aujourd'hui commencent devant le tribunal de Rozsahegy, les débats publics pour le procès intenté à 59 inculpés, accusés de participation ou de complicité dans les troubles qui se sont produits au village de Czernova, le 27 octobre 1907.

Le ministère public soutient contre ces 59 inculpés, dont 32 hommes et 27 femmes, une accusation basée sur le fait de violences à l'égard de représentants de l'autorité et de particuliers. Ce sont surtout des ouvriers ; seul le libraire Schlachta, accusé d'excitation à la violence, a reçu une certaine instruction. Voici les faits :

Les habitants de Czernova avaient réuni plus de 80.000 couronnes pour la construction d'une église sur les démarches du curé André Hlinka, suspendu de ses fonctions. Hlinka demanda à plusieurs reprises à son évêque de le réintégrer dans ses fonctions et de venir inaugurer l'église. Lorsqu'on fut certain du refus de l'évêque de réintégrer Hlinka, les partisans de celui-ci, dans la nuit du 26 au 27 octobre, enlevèrent les étendards et cierges destinés à la fête. L'inauguration fut ajournée et cette nouvelle devait être communiquée à la population par le curé Martin Pazmak, son adjoint et le juge [illegible].

A peine les deux voitures dans lesquelles ils se trouvaient étaient-elles arrivées à l'entrée du village que la foule arrêta les chevaux et lança des pierres contre les deux prêtres. Les deux gendarmes et le cocher furent blessés et le curé Pazmak eut son chapeau enlevé.

Le brigadier de gendarmerie Lednicky ordonna à la foule de se disperser, mais sans résultat, et l'inculpé Jaworka lui cria que les coups de feu répondraient aux coups de feu et il tira son revolver.

Des maisons des frères Benko partirent des coups de carabine. La foule essaya d'arracher les curés et le juge de la voiture, et ils se trouvèrent un moment en danger de mort. La gendarmerie fit feu. Des coups de feu furent tirés ; sept personnes furent tuées et huit autres ont succombé à leurs blessures.

Les inculpés avouent, sauf le libraire Schlachta.

Le ministère public a cité 66 témoins. Les débats dureront de huit à dix jours.

Feuillets Cambrésiens

Bonne besogne républicaine. Quelques conférences. — Une œuvre à poursuivre

Cambrai, 1er mars 1908.

La Société républicaine des conférences populaires qui s'est donné pour tâche d'instruire et d'éclairer le peuple sur ses devoirs et sur ses droits a célébré par un regain d'activité l'anniversaire de la République de 1848. La section de Cambrai, qui nous intéresse plus particulièrement, n'a pas organisé moins de douze conférences dans la seule journée du 23 février : l'œuvre de la République a été commentée, développée, vantée au cours de ces conférences ; on peut dire qu'elle en a fait tout le fonds.

Fonds inépuisable, s'il en fût : à Marcoing, M. Dayoux a pu énumérer entr'autres choses les lois nombreuses que la démocratie doit aux ministères Waldeck-Rousseau, Combes et Clémenceau ; à Navès, il a permis à M. Panien de faire une intéressante excursion à travers la IIIe République ; à Cagnoncles, il a donné au docteur Hérin l'occasion d'insister particulièrement sur les lois scolaires.

Sur tous les points de l'arrondissement, la bonne parole républicaine a été entendue : à Banteux, M. Lucien Brunswick a parlé des réformes que nous devons à la forme de gouvernement qui nous est chère ; à Carnières, M. Ducloz a défini la « liberté de penser » ; à Gonnelieu, M. Guyot s'est attaché plus spécialement à l'histoire de la seconde République tandis que M. Darius à Iwuy, M. Paul Barré à Masnières, M. Duhamel à Paillencourt, et M. Yaval à Rumilly ont rappelé en des exposés fort applaudis ce qu'a été la Révolution de 1848.

Enfin, à Ribécourt, M. H. Giboul a pris pour sujet « l'Esprit démocratique », et M. Chandelier, à Villers-Plouich, a développé les raisons qui nous incitent à être républicains.

Je veux particulièrement rappeler un sous-titre de conférence que l'anniversaire de la Révolution de 1848 rendait tout à fait d'actualité. Un des conférenciers, c'est, je crois, M. Guyot, à Gonnelieu, avait fait suivre le titre principal de sa causerie de ce sous-titre : Comment meurt une République ?

Je suis persuadé que M. Guyot, entr'autres réponses à cette question vitale, pourrais-je dire si la crainte du calembour ne m'arrêtait, je suis persuadé que M. Guyot a déclaré que la République peut mourir lorsqu'elle ne poursuit pas sans cesse l'éducation des républicains.

On a pu faire à la République de 1848 le reproche de n'être pas née viable, mais ce que les détracteurs de ce gouvernement se sont gardés de dire, c'est que les républicains d'alors, comme ceux de 1870, ont eu la candeur de se confier à leurs propres [illegible] mieux les étouffer ensuite : l'éternelle histoire du loup dans la bergerie !

Depuis, le suffrage universel s'est déshabitué de confier aux réactionnaires la garde des libertés chèrement acquises ; cette éventualité n'est même plus à craindre ou, du moins, elle ne sera plus avant peu qu'un mauvais souvenir.

C'est que le peuple est aujourd'hui plus éclairé, mieux éduqué sur les choses de la politique.

Il sait reconnaître ses pires ennemis sous le masque de l'amitié dont ils se sont affublés et il sait chaque jour davantage en qui il doit placer sa confiance pour ne pas être trompé.

Ce résultat, tangible déjà hier, plus certain aujourd'hui et qui éclatera demain aux yeux de tous, est dû à de nombreuses conférences d'histoire, de vulgarisation scientifique, d'éducation politique aussi, qui ont appris les citoyens à raisonner, à se faire d'eux-mêmes une idée exacte des faits et des personnes.

Parmi tant d'autres groupements d'instruction post-scolaire qu'elle a laissés derrière elle dans son essor, la société républicaine des conférences populaires tient une place prépondérante et, en grande partie, elle peut revendiquer la gloire de [illegible] que tous les démocrates sincères ont constatés avec une profonde satisfaction.

Aussi bien la violence des attaques de tous genres — nos adversaires n'ont pas l'habitude de choisir leurs moyens — [illegible] attirer l'attention sur cette grande œuvre, [illegible] souvent les feuilles réactionnaires [illegible]